



Témoignage de Manon, motocycliste accidentée

Thématiques de sécurité routière abordées	Deux-roues motorisé (cyclomotoriste et motocycliste) - Accident - Handicap
Titre de la ressource	Témoignage de Manon
Support	Films : 2 vidéos en ligne 1 - Le film de Manon Durée : 3'47 2 - Manon, accidentée depuis le 21 mai 2014 Durée : 7'12 Liens internet : 1 - https://www.youtube.com/watch?v=FOpAqY81oAc 2 - https://www.youtube.com/watch?v=eCABK8uQS8s&sns=em <i>(Ces deux films figurent dans le n° 74 du 19 mars 2015 des Actualités de la sécurité routière)</i>
Descriptif	Vidéo 1. Manon, motocycliste accidentée à 20 ans et qui a perdu l'usage d'un bras, s'est filmée en train de réaliser un acte quotidien : s'habiller. Vidéo 2. Au cours d'une interview, Manon raconte sa passion, son accident, la vie avec son handicap, la nécessité d'avoir un équipement protecteur à moto...
Compétences visées	- Générales : connaître la nature et le fonctionnement des médias numériques, et les règles qui en régissent l'usage ; savoir utiliser ses connaissances pour dégager des significations et étayer un commentaire - Education Sécurité Routière : être conscient des risques liés à l'usage du deux-roues motorisé, vivre avec un handicap à 20 ans.

Piste pédagogique :

Après un accident de moto, à 20 ans, vivre avec son handicap

Durée conseillée :

2h00

Compétences :

- **G** : connaître la nature et le fonctionnement des médias numériques, et les règles qui en régissent l'usage, savoir utiliser ses connaissances pour dégager des significations et étayer un commentaire.
- **ESR** : être conscient des risques liés à l'usage du deux-roues motorisé, vivre avec un handicap à 20 ans.

Organisation pédagogique préconisée :

- Un des enseignants de la classe.
- Un ou deux intervenants extérieurs (professionnel de la moto : forces de l'ordre, sportif, intervenant départemental sécurité routière...).

Déroulement :

Phase 1 :

- En préambule, annoncer seulement que la séance est consacrée à la sécurité routière, pour garder son mystère au film (muet) de Manon, dont on découvre peu à peu le handicap.
- Projection du film réalisé par Manon (et posté sur YouTube) qui la montre tout simplement en train de s'habiller (son bras gauche est inerte).
- Au terme de la projection, échanger avec les élèves pour bien expliciter le message du film : en situation de handicap, l'accès à l'autonomie (actes de la vie courante, déplacements, travail...) représente un combat quotidien.

Phase 2 :

Introduire la séquence : expliquer aux élèves le dispositif d'éducation à la sécurité routière.

Phase 3 :

- Projection de l'interview de Manon (réalisée par la Sécurité Routière), au cours de laquelle elle raconte sa passion, son accident, la vie avec son handicap, la nécessité d'être bien équipé.
Consigne avant la projection : demander aux élèves de noter des phrases marquantes (ex : le mur m'attrape le bras, la moto n'est pas fautive, la maladie du motard...).
- Après le film, laisser la place à des explications, des commentaires, des débats entre les élèves, des témoignages de ceux d'entre eux qui ont l'expérience du deux-roues motorisé.

Phase 4 :

Travailler sur les connaissances de l'accidentalité du deux-roues motorisé (2RM) d'après les statistiques de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (cf. diaporama intitulé « [accidents cyclos et motos 2013](#) »). Ce diaporama offre beaucoup de possibilités de travail pour les élèves, éventuellement en petits groupes : lecture et interprétation de plusieurs graphiques, comparaison de l'accidentalité des cyclomoteuristes et de celle des motocyclistes, qui sont assez différentes tout en ayant quelques caractéristiques en commun).

	<p>Phase 5 : Faire intervenir un professionnel de la moto (forces de l'ordre, sportif, intervenant départemental sécurité routière...), venu avec tout son équipement qui va dialoguer avec les élèves, faire circuler et manipuler ses vêtements de protection, son casque...il peut répondre aussi aux questions des élèves concernant l'accident de Manon.</p>
<p><u>Pour aller plus loin</u></p>	<p>Enquête à l'échelon du département :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'observatoire départemental de sécurité routière, situé à la préfecture ou dans la Direction Départementale des Territoires (DDT), publie mensuellement l'accidentalité du département : ce service de l'Etat fournit volontiers quantités de données, dont les données concernant le deux-roues motorisé : tués et blessés, évolution sur plusieurs années, par tranches d'âges et types de réseaux, causes des accidents, etc...Soit ces éléments sont fournis sous forme de diagrammes soit sous forme de données chiffrées que les élèves auront à traduire en représentations graphiques. • Le coordinateur sécurité routière du département (lui aussi en préfecture ou à la DDT) communiquera également (ou viendra peut-être même présenter dans la classe) les mesures mises en œuvre dans le département par le préfet concernant le deux-roues motorisé (prévention, alternatives aux sanctions...).